

# [Chanceaux-sur-Choisille]

# PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



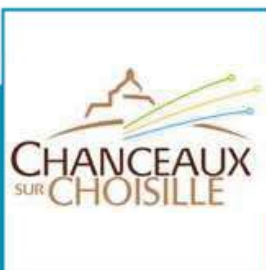
## ACTES ADMINISTRATIFS

### Projet de modification simplifiée n°2 du PLU

Vu pour être annexé à la Délibération métropolitaine  
du 27 juillet 2020 de mise à disposition du public

Pour le Président  
Le Vice-Président délégué,

  
Christian GATARD.



Département d'Indre-et-Loire



**atu.**

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'INDRE-ET-LOIRE

Arrondissement de TOURS

Canton de VOUVRAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N° 2019-028 : MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'an deux mil dix-neuf, le douze juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DELÉTANG, Maire, en suite de convocation en date du cinq juin.

Nombre de conseillers en exercice : 26.

Etaient présents : DELÉTANG Patrick, PIGEON Marc, ROTHUREAU Catherine, BOUCHET Lysiane, DESTIN Fabrice, ORGEUR Pierre, MICHAUD Didier, RICHER Monique, DESLIE Jean-Pierre, DAVIET Gérard, GOURDON Dominique, DRUELLE Christian, ROBIN Jean-Philippe, METAY Joëlle, COCHARD Catherine, BORDE Patricia, ETESSE Patrick, DESMARES Claudine, LIMOUSIN Franck et BLUTEAU Jean, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : DUMONT Nicole (procuration à METAY Joëlle), CLISSON Annie (procuration à DELÉTANG Patrick), SOUTY Patrick (procuration à GOURDON Dominique), RULLIER-BRADESI Christèle (procuration à DAVIET Gérard), DAVID Isabelle (procuration à DESTIN Fabrice) et BOLO-JOLLY Julie (procuration à ROTHUREAU Catherine).

Secrétaire de séance : BOUCHET Lysiane.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé le 24 octobre 2013.

Il serait toutefois souhaitable d'engager une procédure de modification simplifiée afin d'y intégrer un élément nouveau.

En effet, il a été constaté, lors d'une récente réunion de travail à la Société d'Équipement de Touraine, que le règlement des zonages de la Zone d'Activités du Cassantin était différent selon qu'il s'agissait du territoire de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE ou de celui de PARCAY-MESLAY.

En l'occurrence, à CHANCEAUX, les constructions en limite séparative ne sont pas autorisées, alors qu'elles le sont à PARCAY.

Il conviendrait donc d'harmoniser le règlement des différentes zones du P.L.U. de la Zone d'Activités, sur les 2 territoires, ainsi qu'avec le règlement de la ZA.

De surcroît, cette harmonisation faciliterait l'implantation d'entreprises nouvelles.

Cette modification pourrait également être mise à profit pour supprimer l'emplacement réservé n° 8 portant la mention « Création d'une voie d'accès » et figurant sur le P.L.U. entre la Zone d'Aménagement Concerté dite « du secteur Nord » et le lotissement de La Bourdillière.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence « Plan Local d'Urbanisme » a été transférée à la Communauté Urbaine Tour(s)plus, devenue Tours Métropole Val de Loire. »



Après délibération, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 1 abstention (ETESSE Patrick),

Vu les articles L. 153-41 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et aménagement du territoire » en date du 5 juin 2019,

**DÉCIDE** de solliciter les services de Tours Métropole Val de Loire en vue de la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune portant sur les points suivants :

- harmonisation du règlement des différents zonages du P.L.U. de la Zone d'Activités du Cassantin, avec celui de PARCAY-MESLAY, ainsi qu'avec le règlement de la ZA,
- suppression de l'emplacement réservé n° 8 portant la mention « Création d'une voie d'accès » et figurant sur le P.L.U. entre la Zone d'Aménagement Concerté dite « du secteur Nord » et le lotissement de La Bourdillière.

Fait en Mairie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

A circular official stamp of the Municipality of Cassantin is visible in the background. Overlaid on it is a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Patrick Delétang'.

Patrick DELÉTANG.

*Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- date de sa réception en Préfecture d'Indre-et-Loire,
- date de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).



## Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire

du jeudi 11 juillet 2019

Convocations adressées le vendredi 5 juillet 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 38

Nombre de délégués votants : 51

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

### **Délégués titulaires présents :**

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Christian GATARD, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET (présent à partir de la délibération n°8 bis), Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Nadine NOWAK, Didier VALLEE, Gérard DAVIET (absent à partir de la délibération n°16), Vincent TISON, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Florence DRABIK, Françoise DESROUSSEAUX, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Serge BABARY, Sophie AUCONIE, Jacques CHEVTCHENKO, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Corinne CHAILLEUX est représentée par Noël DEBLAISE, Philippe CLEMOT est représenté par Béatrice JUGEL

### **Titulaires absents excusés :**

Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Françoise DESROUSSEAUX, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Patrick DELETANG a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Michèle LAUNAY a donné pouvoir à Didier VALLEE, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Nadine NOWAK, Jean-Paul LAUNAY a donné pouvoir à Alexandre CHAS, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Sophie AUCONIE, Danielle PLOQUIN a donné pouvoir à Christophe BOUCHET, Martine GARRIGUE a donné pouvoir à Bernard PLAT, Cécile JONATHAN a donné pouvoir à Vincent TISON, Sébastien MARAIS, Christian BRAULT, Emmanuel DENIS.

Philippe BRIAND : La séance est ouverte. Bienvenue aux travailleurs qui ne sont pas encore partis en vacances. À en juger par les trous dans l'auditoire, je pense que la séance sera moins longue, je connais mes bavards. Je suis heureux de vous accueillir. Je vais désigner un secrétaire de séance sous vos applaudissements, j'ai reçu la candidature de Madame NOWAK.

Philippe BRIAND : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

### **Vote à l'unanimité**



## **Désignation de Madame Nadine NOWAK en qualité de Secrétaire de séance.**

### **Point d'information sur la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Chanceaux-sur Choisille**

Christian GATARD : Il vous est demandé mes chers collègues de prendre acte qu'il y a une modification du PLU de la commune de Chanceaux-sur-Choisille qui vient d'être lancée.

Philippe BRIAND : Très bien.

## **INSTITUTIONS :**

### **1. Composition des commissions thématiques de Tours Métropole Val de Loire - Modification**

Philippe BRIAND : Il s'agit d'un petit changement puisque Monsieur GRIMBERT vient en remplacement de Monsieur NONET.

Philippe BRIAND : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

### **Vote à l'unanimité**

### **2. Compte rendu des délibérations adoptées par le bureau dans sa séance du 11 juin 2019, des arrêtés n°A2019-77 à n°A2019-90 et des marchés attribués en mai 2019**

Philippe BRIAND : Avez-vous des points ? Non ?

Philippe BRIAND : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

### **Vote à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES :**

### **3. Mesures relatives à la gestion administrative du personnel**

Alexandre CHAS : Bonsoir à toutes et à tous, dans cette délibération nous avons 13 modifications de poste, deux créations dont notamment la création d'un poste de coordinateur santé en CHSCT.

Philippe BRIAND : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

### **Vote à l'unanimité**

### **4. Mise à disposition du délégué à la protection des données**





Mission régionale d'autorité environnementale

**Centre-Val de Loire**

**Décision de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Centre-Val de Loire, après examen au cas par cas, sur la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de Chanceaux-sur-Choisille (37)**

n° : 2020-2793



**Décision après examen au cas par cas**  
**en application de l'article R. 104-28 du code de l'urbanisme**

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Centre-Val de Loire, qui en a délibéré collégalement le 6 mars 2020,

Vu la directive n°2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 104-1 à L. 104-8 et R. 104-1 et suivants ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au conseil général de l'environnement et du développement durable, notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 12 mai 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu les arrêtés ministériels du 5 mai 2017, du 30 avril 2019 et du 26 septembre 2019 portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Chanceaux-sur-Choisille (37) ;

Vu la demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le n°2020-2793 (y compris ses annexes) relative à la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de Chanceaux-sur-Choisille (37), reçue le 15 janvier 2020 ;

Vu l'avis de l'agence régionale de santé du 20 janvier 2020 ;

**Considérant** que la modification simplifiée n°2 du PLU de Chanceaux-sur-Choisille consiste à :

— supprimer l'emplacement réservé n°8 initialement destiné à la création d'une voie d'accès qui impliquait l'élargissement de la voie existante ;

— modifier des règles d'implantation des constructions dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Cassantin » en vue d'autoriser les constructions en limite séparative de la zone d'activité ;

**Considérant** que le site concerné par l'emplacement réservé sera finalement maintenu en l'état, c'est-à-dire à destination des modes de déplacements doux, sans élargissement ni artificialisation de la voie ;

**Considérant** par ailleurs que la ZAC « Cassantin » est située sur les communes de Chanceaux-sur-Choisille et Parçay-Meslay et que cette dernière autorise déjà les constructions en limite séparative sur la partie de la ZAC implantée sur son territoire ;

**Considérant** également que cette nouvelle règle d'implantation ne s'appliquera pas sur la zone qui est réservée à la réalisation d'une noue enherbée essentielle à la transition avec l'espace agricole ;



**Considérant** ainsi que les modifications du PLU sont d'une ampleur limitée et concernent des secteurs ne comportant pas de sensibilités environnementales recensées ;

**Concluant** qu'au vu de l'ensemble des informations fournies par la personne publique responsable, des éléments évoqués ci-dessus et des connaissances disponibles à la date de la présente décision, le plan local d'urbanisme de Chanceaux-sur-Choisille n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

**Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En application, des dispositions du chapitre IV du Livre Premier du code de l'urbanisme et sur la base des informations fournies par la personne publique responsable, la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de Chanceaux-sur-Choisille (37), n°2020-2793, n'est pas soumise à évaluation environnementale.

#### **Article 2**

La présente décision ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs.

Elle ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis.

Une nouvelle demande d'examen au cas par cas du projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Chanceaux-sur-Choisille (37) est exigible si celui-ci, postérieurement à la présente décision, fait l'objet de modifications susceptibles de générer un effet notable sur l'environnement.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la mission régionale d'autorité environnementale. En outre, en application de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, la présente décision doit être jointe au dossier de mise à disposition du public.

Fait à Orléans, le 6 mars 2020,

Pour la mission régionale d'autorité  
environnementale Centre-Val de Loire,  
son président



Christian Le COZ



### **Voies et délais de recours**

Une décision soumettant un plan à évaluation environnementale peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur internet.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux formé dans les mêmes conditions. Les recours gracieux doivent alors être adressés à :

Monsieur le Président de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire  
DREAL Centre Val de Loire  
5 avenue Buffon  
CS96407  
45064 ORLEANS CEDEX 2

La décision dispensant d'une évaluation environnementale rendue au titre de l'examen au cas par cas ne constitue pas une décision faisant grief, mais un acte préparatoire ; elle ne peut faire l'objet d'un recours direct, qu'il soit administratif, préalable au contentieux et suspensif du délai de recours contentieux, ou contentieux. Comme tout acte préparatoire, elle est susceptible d'être contestée à l'occasion d'un recours dirigé contre la décision ou l'acte autorisation, approuvant ou adoptant le plan, schéma, programme ou document de planification.





## SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUILLET 2020

Convocations adressées le mardi 21 juillet 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Wilfried SCHWARTZ, Cathy SAVOUREY, Philippe BRIAND, Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Cathy MUNSCH-MASSET, Philippe CLEMOT, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Marie QUINTON, Thierry CHAILLOUX, Alice WANNERROY, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Martin COHEN, Aude GOBLET, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Patricia SUARD, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel FRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Christophe BOUCHET, Dominique SARDOU, Danielle PLOQUIN, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Lionel AUDIGER, Frédérique BARBIER, Oulématou BA-TALL, Amault BERTRAND, Anne BLUTEAU, Christian BONNARD, Romain BRUTINAUD, Céline DELAGARDE, Christophe DUPIN, Evelyne DUPUY, Benoît FAUCHEUX, Mélanie FORTIER, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Stéphanie AK, Catherine GAULTIER, Francis GERARD, Aylin GULHAN, Claudie HALLARD, Elodie HUAULT, Laurence LEFEVRE, Odile MACE, Iman MANZARI, Antoine MARTIN, Affwa METREAU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marion NICOLAY CABANNE, Judicaël OSMOND, Jean-Gérard PAUMIER, Elise PEREIRA-NUNES, Benoist PIERRE, Bertrand RENAUD, Catherine REYNAUD, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Bernard SOL, Michel SOULAS, Eric THOMAS

### **Titulaires absents excusés :**

Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Sébastien MARAIS a donné pouvoir à Gérard DAVIET, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Martine GARRIGUE, Bruno FENET a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Thibault COULON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Christine BLET a donné pouvoir à Annaelle SCHALLER, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Wilfried SCHWARTZ, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Benoît FAUCHEUX, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Valérie JABOT a donné pouvoir à Michel GILLOT, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Marion NICOLAY CABANNE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Armelle AUDIN a donné pouvoir à Wilfried SCHWARTZ, Didier VALLEE

**Désignation de Régis SALIC, Membre du Bureau en qualité de Secrétaire de séance.**



## **C\_20\_07\_23\_033- AMENAGEMENT URBANISTIQUE - CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE - MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU**

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le plan local d'urbanisme de Chanceaux-sur-Choisille a été approuvé par délibération municipale du 24 octobre 2013.

Depuis cette date, il a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée par délibération métropolitaine du 24 avril 2017, d'une révision allégée n°1 approuvée par délibération métropolitaine du 25 juin 2018 et d'une modification simplifiée n°1 approuvée par délibération métropolitaine du 1<sup>er</sup> février 2019.

Par délibération du 12 juin 2019, le Conseil municipal de Chanceaux-sur-Choisille a sollicité Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de modification simplifiée n°2 du PLU communal.

L'objet de cette modification est de :

- faire évoluer le règlement régissant l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives dans la zone d'activités du Cassantin,
- supprimer l'emplacement réservé n°8 situé à proximité du lotissement de la Bourdillière.

Ces évolutions nécessitent la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée que Tours Métropole Val de Loire a engagée après information faite en Conseil métropolitain du 11 juillet 2019.

Le dossier a été transmis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) qui a décidé de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale, et a fait l'objet d'une notification aux personnes publiques associées.

Aussi, il convient de mettre le dossier de projet de modification simplifiée à la disposition du public, conformément au Code de l'urbanisme.

Le Conseil métropolitain, par délibération du 13 février 2020, a défini les modalités de mise à disposition du public et a précisé que celle-ci se tiendrait du 20 avril au 20 mai 2020.

Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire déclaré à cette même période, et conformément à l'article 12 de l'Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Chanceaux-sur-Choisille a été reportée.

A l'issue de cette période, il convient donc désormais de délibérer de nouveau pour définir les nouvelles modalités de mise à disposition du dossier au public.

Ces modalités, précisées par le Conseil métropolitain, seront portées à la connaissance du public par affichage d'un avis en mairie de Chanceaux-sur-Choisille et au siège de Tours Métropole Val de Loire, sur les sites internet de la commune de Chanceaux-sur-Choisille et de Tours Métropole Val de Loire et



dans un journal local au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Celles-ci sont enregistrées et conservées.

Au terme de cette phase de concertation du public, un bilan sera établi et soumis au Conseil métropolitain pour approbation. Le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Aussi, les modalités de concertation sont les suivantes :

- mise à disposition du dossier de modification simplifiée pendant 31 jours, du lundi 31 août 2020 à 9h30 au mercredi 30 septembre 2020 à 17h30 en Mairie de Chanceaux-sur-Choisille et au siège de Tours Métropole Val de Loire, et par voie électronique sur les sites internet de la Ville de Chanceaux-sur-Choisille : [www.chanceauxsurchoisille.fr](http://www.chanceauxsurchoisille.fr) et de la Métropole : [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr) ;
- ouverture d'un registre des observations en Mairie de Chanceaux-sur-Choisille et au siège de Tours Métropole Val de Loire permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Chanceaux-sur-Choisille. Ils seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels, pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- création d'une adresse mail électronique dédiée : [plu.chanceaux.MS2@gmail.com](mailto:plu.chanceaux.MS2@gmail.com) permettant au public de formuler ses observations par voie numérique.

Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Chanceaux-sur-Choisille est joint à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-47 relatif à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'Ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période et notamment son article 12,

Vu la délibération du Conseil municipal de Chanceaux-sur-Choisille en date du 12 juin 2019 décidant de solliciter Tours Métropole Val de Loire pour mettre en œuvre la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune,



Vu l'information faite en Conseil métropolitain du 11 juillet 2019 annonçant la prescription d'une procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Chanceaux-sur-Choisille, et figurant au compte-rendu de la séance,

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées,

Vu la décision n°2020-2793 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,

Vu l'ensemble des pièces du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Chanceaux-sur-Choisille mis à la disposition du public,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission de l'administration générale en date du 23 juillet 2020,

- **DECIDE** de mettre le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Chanceaux-sur-Choisille et l'exposé des motifs ainsi que, le cas échéant les avis des personnes publiques associées et consultées, à disposition du public en mairie de Chanceaux-sur-Choisille et au siège de Tours Métropole Val de Loire aux jours et heures d'ouverture habituels, et par voie électronique sur les sites internet de la Ville de Chanceaux-sur-Choisille : [www.chanceauxsurchoisille.fr](http://www.chanceauxsurchoisille.fr) et de la Métropole : [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr), pour une durée de 31 jours, du lundi 31 août 2020 au mercredi 30 septembre 2020 inclus,

- **DECIDE** de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Cet avis sera, affiché en mairie de Chanceaux-sur-Choisille et au siège de Tours Métropole Val de Loire et publié sur les sites Internet de la commune de Chanceaux-sur-Choisille et de Tours Métropole Val de Loire, pendant toute la durée de mise à disposition,

- **DECIDE :**

- d'ouvrir deux registres, l'un en mairie de Chanceaux-sur-Choisille, l'autre au siège de Tours Métropole Val de Loire, permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Chanceaux-sur-Choisille. Ces registres seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels, pendant toute la durée de la mise à disposition,

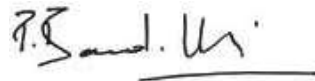
- de créer une adresse mail électronique dédiée : [plu.chanceaux.MS2@gmail.com](mailto:plu.chanceaux.MS2@gmail.com) permettant au public de formuler ses observations par voie numérique.



- **DIT QUE**, à l'expiration du délai de mise à disposition du public, et après avis du Conseil municipal de Chanceaux-sur-Choisille, le Président de Tours Métropole Val de Loire présentera le bilan des observations au Conseil métropolitain qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Chanceaux-sur-Choisille, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

**Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,**



**Frédéric BAUDIN-CULLIERE**



## GESTION ADMINISTRATIVE

**tonwelt**  
8 rue Amelia Earhart  
37700 La Ville-aux-Dames  
production@tonwelt.fr  
www.tonwelt.fr

guiding solutions

**Chargé des ventes - Gestionnaire d'appels d'offre** M/F  
30/40 k€ + commissions

- ✓ Vous assurez les réponses aux appels d'offres publics (expérience exigée)
- ✓ Vous disposez d'une très bonne culture & d'une haute qualité rédactionnelle
- ✓ Vous connaissez l'univers muséographique et les outils numériques
- ✓ Vous avez une très bonne élocution, anglais courant, troisième langue serait un plus.
- ✓ Vos atouts sont : autonomie, rigueur, organisation, réactivité & polyvalence
- ✓ Très bonne présentation, disponibilité, déplacements nationaux-internationaux

**Remettre CV + lettre de motivation + prétention salariale**

**Limite de candidature le 28 août - CDI à pourvoir le 1<sup>er</sup> octobre 2020**

## SANTÉ SOCIAL

**CHU de Poitiers** (sites Poitiers, Lusignan et Montmorillon) et le **GROUPE HOSPITALIER NORD-VIENNE** (sites Châtelleraut et Loudun).

**RECRUTENT :**

**- INFIRMIERS H/F**  
en soins généraux et spécialisés

**- AIDES SOIGNANTS H/F**

Secteurs variés : Médecine, chirurgie, obstétrique, réanimation, gériatrie, blocs opératoires...

Vous avez envie d'une expérience professionnelle dans un établissement innovant et performant doté d'équipements médicaux de pointe :

**Venez rejoindre nos équipes !**

Déposez votre candidature sur :  
<https://www.chu-poitiers.fr/le-chu-recrute/>  
ou par mail : [drh@chu-poitiers.fr](mailto:drh@chu-poitiers.fr)

## TRAVAUX CHANTIERS BTP

**Groupe Loir&Cher Logement CoGeCo**

**UN MENUISIER (F/H)**

Société privée de l'immobilier social et coopératif adossée à un groupe national recherche un menuisier (F/H) afin d'améliorer la qualité de service rendue auprès des locataires et la maîtrise des coûts d'entretien.

Rattachée à la Régie d'entretien de la société Loir&Cher Logement, vous interviendrez sur l'ensemble du parc localisé dans tout le département.

Vous bénéficierez d'un véhicule de société pour vos interventions diverses d'entretien et de réparations sur les immeubles individuels et collectifs et vous rendrez compte à la responsable du service des travaux réalisés.

Vous travaillerez en collaboration étroite avec les autres corps de métiers techniques de la Régie, plombiers, peintres et espaces verts ainsi qu'avec les services d'exploitation du siège social.

Vous devez justifier d'une solide formation en menuiserie (CAP et/ou BP) et posséder par ailleurs une expérience significative dans le cadre de la réhabilitation. Une expérience et/ou une formation en serrurerie serait un atout supplémentaire.

Poste en CDI - rémunération et avantages sociaux selon la convention collective. Evolution selon les capacités démontrées.

Envoyer C.V. et lettre de motivation à : [recrutement@loir-et-cher-logement.fr](mailto:recrutement@loir-et-cher-logement.fr)  
ou à : Loir&Cher Logement - 13 rue d'Auvergne - 41033 BLOIS CEDEX

## RESTAURATION HÔTELLERIE BAR

**Hôtel**

Hôtel Chenonceaux recrute H/F étudiant pour poste de plongeur, et une femme de chambre qualifiée de suite jusqu'à fin de saison. Téléphone : 02.47.23.90.09

**Cuisine**

Hôtel restaurant 5 km de Tours recherche h/f: Pâtissier, Chef de Partie responsable, 1<sup>er</sup> Commis de Cuisine - Postes à pourvoir rapidement. (Fermeture hebdomadaire du restaurant: dimanche et lundi). Relais & Châteaux Le Domaine des Hautes Roches 86, Quai de la Loire 37210 Rochecorbon. email: edon.dier@yahoo.fr

## SERVICE À LA PERSONNE

## Service à la personne

Recherche auxiliaire de vie, CDI temps plein, sur Joulès-Tours, 156h/mois = 36h/semaine, salaire horaire brut 12,49 €, horaires jour 7h/19h, nuit 19h/7h. Tél. 06.66.28.99.18

Château privé, proximité Langeais (37), recherche cuisinier expérimenté, poste disponible de suite, salaire à négocier, Csu. Logement possible zvit k o v a @ m a i l . c o m ou 06.30.94.09.11

Château privé, proximité Langeais (37), recherche femme de ménage expérimentée, temps complet, poste à pourvoir tout de suite, salaire à négocier, Csu. [zvitkova@mail.com](mailto:zvitkova@mail.com) ou 06.30.94.09.11

Recherche femme de ménage 3h par semaine, durée indéterminée, personne sérieuse, sur Thilouze. Csu. 06.52.58.54.59

Dame sexagénnaire handicapée cherche personne pour l'accompagner chez les spécialistes. Csu. 07.85.10.03.03 à partir 17h

## Gardiennage

Dép 18, gardien (h/f) petite propriété, NF, expérience jardin, espaces verts. Logé, permet, confort, dépendances, poste stable CDI, accepte homme seul, avantages à retraité (es). 02.48.26.79.42 HR

Propose à personne de confiance maison rurale indépendante avec jardin au sein d'une propriété agricole à Saint-Aout (36) en contrepartie du gardiennage et travaux d'entretien. Possibilité d'emploi en complément dans domaine agricole. Contact : [gardiensaintaout@gmail.com](mailto:gardiensaintaout@gmail.com)

## DEMANDE D'EMPLOI

## Métiers du BTP

Homme sérieux avec expérience recherche travaux peinture et maçonnerie, clôture, carrelage, placo-plâtre, divers travaux mini-pelle, secteur 37/49/86, déclaration Urssaf. 02.47.97.42.30 / 06.64.51.92.55

Ferait tous travaux chez particuliers, aménagement combles et rénovation, plaquiste isolation. Travail sérieux, soigné. Déclaration RSI. 07.86.42.20.16

Peintre auto-entrepreneur, expérience, sérieux, disponible, autonome, recherche chantiers intérieur/extérieur, peinture, façade, lavage haute pression, déplacements toute la région + sous-traitance. 07.88.50.13.15

## Auxiliaire de vie

Auxiliaire, 54 ans, douce, ponctuelle, bienveillante, bonne cuisinière, expérimentée dépendance 20 ans, Tours centre et proche agglomération, jour/nuit, semaine, week-end. Csu. 06.64.24.71.32

Femme expérimentée, sérieuse et discrète, recherche emploi d'auxiliaire de vie, jour/nuit, Tours et proche agglomération. Pas sérieux s'abstenir. Csu. 06.36.40.83.50

Auxiliaire de vie, 17 ans d'expérience de AVS, plusieurs formations à vous présenter lors de l'entretien, cherche heures de nuit, 8 E/heure Csu. 06.84.43.34.35

## Famille accueil personnes âgées

Accueillante familiale accueillerait personnes âgées 1 place disponible, entre Chinon et Loudun, agréée par conseil départemental. 06.31.40.77.67 ou 05.49.22.37.18

## Emploi de maison Gardiennage

Dame sérieuse cherche ménage, repassage, courses, cuisine, garde d'enfants au domicile parents, secteur Fontaines et ses environs, disponible immédiatement, paiement Csu possible. 02.47.51.60.13

Femme portugaise, dynamique, expérience, cherche heures de ménage et repassage, disponible mardi et jeudi après-midi, Saint-Avertin et environs. Csu. 06.16.47.71.57

Dame méticuleuse recherche ménage, repassage, expérience milieu médical, démarches administratives, accompagnement courses, Tours et environs. Csu. 06.74.95.24.70 ou 02.34.53.99.96

Electricien, 65 ans, bon bricoleur, cherche à garder une propriété, Csu possible. 06.65.08.22.15

Cherche emploi ménage, repassage, Tours centre, disponible du lundi au samedi. Csu. 06.41.50.21.98

## Entretien Espaces verts

Jardinier de métier, sérieux (réf clientèle) et compétent, propose tous travaux de jardinage et élagage, secteur 37, possibilité devis par écrit. Csu. 06.65.04.55.88

Taille haies, arbres fruitiers, sapins, abattage d'arbres, évacuation bois, entretien parcs et jardins, nettoyage toiture, maçonnerie de jardin, prix forfaitaire, déplacement gratuit, auto-entrepreneur. 06.17.23.47.89

Jardinier expérimenté, travail soigné, effectue travaux d'entretien jardin, nettoyage bois, tronçonnage, débroussaillage, plantation, scarification, réaménagement jardin, petits travaux peinture, Indre-et-Loire. Csu. 06.09.38.90.68

## Cours Leçons Formation

Enseignant à domicile, expérimenté (+15 ans), donne cours spécialisés Mathématiques et/ou Physique-Chimie, seconde à terminale, préparation nouveau Bac, Tours et environs 15 km. Règlement : CESU déclaratif uniquement. 06.88.00.79.28

## Prestation de service

Débarrasse maison, cave, grenier, appartement, garage, ferraille, évacuation déchets, autres gratuitement si récupération, dépt 37. A votre service. 02.47.27.69.86 ou 06.03.87.00.03

Puitsier + 30 ans d'expérience effectue nettoyage, curage puits, déblaiement, descente au fond du puits, + débit, diamètre 0,80 et +, toutes profondeurs, forfait déplacement compris. RM 38050727700024. Tél. 06.85.11.85.90

Auto-entrepreneur multiservices recherche travaux rénovation int/ext, électricité, peinture, sols, divers travaux d'aménagement. Travail sérieux et soigné au service des particuliers et professionnels. Devis gratuit, dispensé TVA. Déclaration Urssaf. 06.08.11.47.18

Peintre décorateur, 25 ans d'expérience, effectue travaux int/ext, placo, bandes finitions soignées, plâtre traditionnel, pose tous revêtements, papier-peint, fibre naturelle/verre. Ludovic est à votre écoute. Travail sérieux et soigné. Devis gratuit. Auto-entrepreneur. 07.68.67.03.71

Déménagement petits travaux, je vous propose mes services, 10 ans d'expérience dans montage-démontage meubles, petit bricolage, installation d'électroménagers. Csu. 06.51.14.61.07

Vide-maison, débarrasse maison, appartement, cave, grenier, je nettoie votre logement intérieur/extérieur. Etude toutes propositions. Gratuit si récupération. Paiement Csu. 06.51.14.61.07

Ferait tous travaux chez particuliers, peinture, toile de verre, rénovation ancienne. Travail sérieux, soigné. Déclaration RSI. 07.86.42.20.16

Besoin d'aide pour pose PAC planchers chauffants, chaudières, radiateurs, SDB, tuyauteries, électricité. Devis gratuit, déplacements 37 et limitrophes, déclaration Urssaf. 06.65.64.62.95

Homme recherche travaux peinture, papier peint, ravalement façades, déclaration Urssaf. 06.82.19.81.65

Cherche travail en maçonnerie, carrelage, peinture intérieur/extérieur, façades, nettoyage haute pression. Travail sérieux et soigné. Déclaration Urssaf et Csu. 07.88.50.13.15

Couverture, peinture, nettoyage toiture, nettoyage gouttières, nettoyage en bâtiment, isolation hydrofuge, petite maçonnerie. Auto-entrepreneur. 06.24.84.40.72

## Autres qualifications

Homme recherche emploi comme ouvrier, agent d'entretien, collectivités, travail de nuit, le week-end, plonge, tout autre emploi à votre convenance. 06.99.16.64.53

Recherche emploi ménage, repassage, mise en rayon, retouche vêtements, du lundi au vendredi, Tours. Csu. 06.41.34.14.24

## légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NR, Centre Presse et autres pressions habilitées :  
E-mail : [aof@nr-communication.fr](mailto:aof@nr-communication.fr) - Tél : 02 47 60 62 10  
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset  
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1  
\*\*\*\*\*  
Pour saisir ou consulter une annonce légale : [www.nr-legales.com](http://www.nr-legales.com)  
Pour consulter un avis de marchés publics : [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)

## ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques - [www.notre-territoire.com](http://www.notre-territoire.com)

## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Par délibération en date du 27 juillet 2020, le Président de Tours Métropole Val de Loire a défini les modalités de mise à disposition du public, du dossier du projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de Chateaux-sur-Choisille.

Au terme de cette mise à disposition, le bilan des observations ainsi que le projet de modification simplifiée n°2 du PLU seront approuvés par le Conseil métropolitain après avis du Conseil municipal de Chateaux-sur-Choisille.

La mise à disposition du dossier au public se déroulera à la Mairie de Chateaux-sur-Choisille, durant 31 jours, du lundi 31 août à 9h30 au mercredi 30 septembre 2020 à 17h30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre des observations.

Un dossier identique et un registre des observations seront déposés à la Métropole, au Service Commun Urbanisme (56 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h00.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la ville de Chateaux-sur-Choisille : [www.chateauxsurchoisille.fr](http://www.chateauxsurchoisille.fr) et de la Métropole : [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr).

Les observations pourront être adressées, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : [plu.chateaux.ms2@gmail.com](mailto:plu.chateaux.ms2@gmail.com).

Le dossier comportera notamment les avis des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de Madame Caroline FONTAINE - Mairie de Chateaux-sur-Choisille -, par téléphone au 02.47.55.40.23 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@chateauxsurchoisille.fr](mailto:urbanisme@chateauxsurchoisille.fr).

**Vous souhaitez passer une annonce dans votre quotidien ?**

Contactez-nous :  
- par téléphone  
0 825 333 888  
- par mail  
[petitesannonces@nr-communication.fr](mailto:petitesannonces@nr-communication.fr)  
- ou rendez-vous  
dans la rubrique ANNONCES des sites internet  
[lanouvellerepublique.fr](http://lanouvellerepublique.fr)  
ou [centre-presse.fr](http://centre-presse.fr)

la Nouvelle République  
Centre Presse